



COMMUNE
D'ÉVOLÈNE

ATTESTATIONS DIVERSES

Besoin d'une attestation de domicile? D'un certificat de bonnes moeurs? D'une légalisation de signature?



L'administration communale peut vous fournir d'autres documents utiles, notamment :

- Attestation de domicile
- Certificat de vie
- Certificat de bonnes mœurs
- Attestation de départ
- Attestation pour permis de conduire

Service compétent

Contrôle des habitants pour la population Suisse
Bureau des étrangers pour la population étrangère


Légalisation / Authentification

Concernant la légalisation de votre signature exigée pour certains

documents officiels, cette dernière peut être attestée par un notaire ou par la Présidente de la commune, pour les personnes domiciliées dans la commune, sur présentation de la carte d'identité.

À cette fin, merci de prendre directement rendez-vous avec la Présidente de la commune.

DOCUMENTS

 Formulaire de demande d'un acte de bonnes mœurs

EN SAVOIR PLUS



Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants tient à jour le registre de...



Bureau des étrangers

Pour travailler en Suisse en tant qu'étranger, un...